

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUT, Michel PARVY, Anthony SMITH.

EXCUSES : Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Christine RIFFAUD, Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES),

ABSENT : Anthony SMITH

Xavier NOUHAUT a été élu secrétaire de séance.

2014 – 129 : APPROBATION ET SOUTIEN A LA CANDIDATURE COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le dossier déposé par la commune de Saint-Léonard de Noblat le 12 septembre 2014

Monsieur le Président expose qu'afin de revitaliser certaines zones rurales et périurbaines de métropole et d'Outre-mer, le Gouvernement a lancé un dispositif expérimental (AMI de revitalisation des centre-bourg), piloté par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et différents services des ministères du Logement et de l'Égalité des Territoires, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, et des Outre-Mer. Le Gouvernement s'est engagé à mobiliser 40 millions d'euros en moyenne par an dès 2014, via le Fonds National d'Aménagement Du Territoire (FNADT), les aides à la pierre et l'ANAH, qui, en complément d'autres financements, permettront aux centres-bourgs sélectionnés de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants, et ainsi de limiter l'étalement urbain.

Au niveau national, environ 300 centres-bourgs éligibles à ce dispositif ont ainsi été identifiés début 2014 par les services déconcentrés de l'État, guidés par un cadrage national qui demandait de présélectionner des centres-bourgs de moins de 10 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité pour leur bassin de vie et nécessitant un effort de revitalisation. Au niveau départemental les communes de Bellac, Saint-Léonard de Noblat et Saint-Yrieix la Perche sont éligibles à ce dispositif.

La Commune de Saint-Léonard de Noblat bénéficie d'un fort potentiel de développement par sa qualité architecturale, par l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé, ainsi que l'étude relative à la mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Ces éléments s'inscrivent pleinement dans une démarche de revitalisation et d'amélioration du centre-bourg.

Saint-Léonard de Noblat est la principale commune de l'Intercommunalité de Noblat par sa position centrale et son nombre d'habitants, environ 5 000 sur les 12 000 de l'intercommunalité. Elle est, pour Noblat et même au-delà, un pôle de commerces et de services essentiel pour les habitants. Son classement, par le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, comme pôle relais dans le

SCOT montre son importance dans l'équilibre départemental car elle assure la transition entre le secteur urbain de Limoges et la ruralité des communes plus éloignées.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Noblat qui présente des compétences, notamment, dans les domaines du développement économique, du logement et cadre de vie ainsi que de l'environnement, soutient la commune de Saint-Léonard de Noblat dans le cadre de sa candidature à l'opération de revitalisation des centre-bourg. Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Noblat a inscrit, dans le dossier de candidature, les projets suivants :

- ✓ Aménagement numérique du territoire pour un montant estimé à 7 009 000 € HT dont 1 261 620 € pour l'Intercommunalité de Noblat,
- ✓ Création d'une Maison de la Petite Enfance pour un montant estimé à 1 491 900 € HT dont 563 710 € pour la Communauté de Communes de Noblat
- ✓ Aides à l'habitat avec une « sanctuarisation » de 75 000 € sur 5 ans pour ce dispositif sur le centre bourg

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Apporte son soutien à la commune de Saint-Léonard de Noblat dans le cadre de sa candidature à l'opération de revitalisation des centre-bourg.

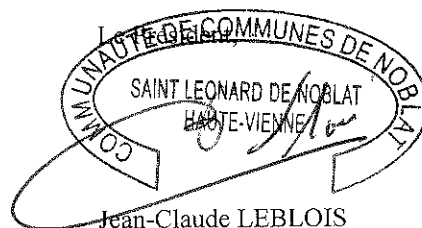
Approuve l'inscription dans le dossier de candidature les projets suivants :

- ✓ Aménagement numérique du territoire pour un montant estimé à 7 009 000 € HT dont 1 261 620 € pour l'Intercommunalité de Noblat,
- ✓ Création d'une Maison de la Petite Enfance pour un montant estimé à 1 491 900 € HT dont 563 710 € pour la Communauté de Communes de Noblat
- ✓ Aides à l'habitat avec une « sanctuarisation » de 75 000 € sur 5 ans pour ce dispositif sur le centre bourg

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 29.09.2014
Publié ou notifié
Le : 03.10.2014



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION ET SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

Date de transmission de 29/09/2014

l'acte :

Date de réception de 29/09/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-129 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140925-2014-129-DE

Date de décision : 25/09/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite